

: **inter**action #5

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAIIS-BUËCH



NOUVEAU BUREAU

P6-7

DOSSIER SPÉCIAL

ENVIRONNEMENT

CHALLENGE ENVIRONNEMENTAL

P16-22



sisteronais-buech.fr



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

SERVICE COMMUNICATION

Tél. 04.92.31.27.52 • 1, Place de la République,
04200 Sisteron

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Daniel Spagnou, Président

PHOTOGRAPHIES

Services de la CCSB, sauf mention contraire

RÉDACTION

Matthieu Aucomte et Équipe de direction

CONCEPTION, GRAPHISME, MISE EN PAGE

Autrement Dit Communication, Sisteron
Tél. 04.92.33.15.33

IMPRESSION

Imprimerie Nouvelle, Sisteron
Tél. 04.92.61.05.34

DIFFUSION

Durance Diffusion • Tél : 06.75.37.71.00

TIRAGE

15.000 exemplaires

Dépôt Légal : ISSN 2606-3549
Imprimé sur papier PEFC



:sommaire

sommaire_P2-3



ÉDITO

LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCSB_P 4-5

NOUVEAU BUREAU_P 6-7

OPÉRATION REVITALISATION_P 8-9

: édito



L'année 2020 restera longtemps gravée dans nos mémoires comme l'année où la France fut touchée par une crise sanitaire et une crise économique sans précédent. La mobilisation de la communauté de communes, dans le cadre de ses compétences, est totale pour participer à l'effort de relance dans les mois et années à venir. Cet effort de relance ne sera possible que si le Gouvernement préserve les capacités financières des collectivités locales puisqu'aujourd'hui, elles génèrent 80% de l'investissement public.

2020 c'était aussi l'année du renouvellement avec les élections municipales. Après avoir passé plusieurs années à se structurer, la communauté de communes avance désormais vers l'avenir. Le projet de centre aquatique intercommunal accélère et il pourrait sortir de terre fin 2022 - début 2023 avec la ferme intention de proposer aux habitants un équipement d'une grande qualité, un équipement innovant sur le plan environnemental. Il s'agit aussi de conforter l'attractivité de nos communes pour garder et attirer les familles à s'installer dans le Sisteronais-Buëch.

La présence de services publics de loisirs, est une nécessité, au même titre que les services publics essentiels de proximité que nous continuons à promouvoir avec l'objectif de transformer la MSAP de la Motte du Caire en Espace France Services. L'intercommunalité c'est aussi le portage de politiques d'aménagement du territoire avec le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui vise à définir collectivement un projet de territoire pour les décennies à venir qui mêle développement économique, croissance démographique et protection de l'environnement.

Ce nouveau magazine a pour objectif de vous informer d'une partie des actions mises en place par la communauté de communes, il est un trait d'union entre nous. Tout au long de l'année, c'est sur les réseaux sociaux ou notre site internet que vous pouvez suivre l'actualité de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Bonne lecture !

Daniel Spagnou,
Président de la Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

LE FISAC_P 10

FRANCE SERVICES_P 11

LE SISTERON-BUËCH

UN PATRIMOPINE VARIÉ_P 12-13

LE PROGRAMME LEADER_P 14

LA GEMAPI_P 11

DOSSIER SPÉCIAL

GESTION DES DÉCHETS

CHALLENGE ENVIRONNEMENTAL

LES ÉCO-DÉFIS_P 23

16-22

LES ACTIONS 2020 DE LA CCSB

Retour en images sur quelques actions menées par les services de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch au cours de l'année.



SOUTIEN AUX ENTREPRISES PENDANT LE COVID

Mise en place et relai des Fonds Covid Résistance, Fonds d'urgence 04 et création d'une page internet 100% dédiées aux aides sur le site de la CCSB. Mise en ligne d'une liste des commerces proposant des services de livraison à domicile. Echanges avec la Chambre d'agriculture 04 pour renforcer la communication et les liens producteurs - consommateurs (drives, cartes, réouverture des marchés...).

CAFÉS-CRÉATION

Des réunions d'information gratuites qui s'adressent aux créateurs - repreneurs d'activité.

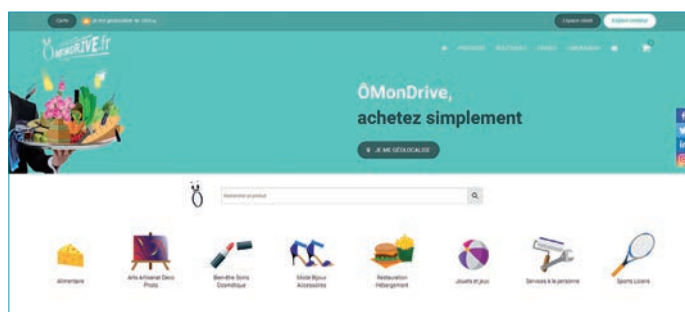
Objectifs ?

Aider et accompagner les entrepreneurs dans leurs projets en partenariat avec les chambres de commerces et la Chambre des Métiers. 4 éditions se sont déroulées avec divers projets : guide de tourisme, vente en ligne, événementiel, massages et soins de beauté, pizzaiolo...



O MON DRIVE

Lancement de la plateforme « O mon drive » lors de la 2^e période de confinement. Elle permet aux petites entreprises de vendre en direct localement et de faire la promotion des produits ou des services, de façon légère, très souple, sans investissement de départ, sans engagement ni commission.



LANCEMENT DU PROGRAMME DEPAR

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CCSB a missionné la Poste pour déployer le programme DEPAR. En partenariat avec l'expert habitat Soliha, La Poste a identifié les ménages propriétaires à revenus modestes et leur propose un accompagnement pour améliorer l'isolation de leur habitat.

COLLECTE SOLIDAIRE PENDANT LE TOUR DE FRANCE

Le Sisteronais-Buëch a participé la Grande Collecte Solidaire du Tour de France. La mise en place d'une collecte de vélos au profit de l'association Emmaüs a permis de récupérer 5 126 vélos au total (sur un objectif national de de 5 000 vélos).

Un beau succès pour cette opération vertueuse tant socialement qu'environnementalement.



MISE À DISPOSITION DE CHARGEURS POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES



Dans le cadre de la filière vélo promue par la Région Sud, la communauté de communes a répondu à un appel à propositions de Bosch, afin de mettre à disposition gratuitement des bornes et chargeurs pour vélo à assistance électrique. 3 chargeurs sont disponibles à l'office de tourisme de Sisteron et 2 autres le sont au Gîte des Monges à Authon.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Continuité des cours de l'Ecole de Musique Intercommunale, lors des 2 périodes de confinement, avec la mise en place de cours à distance et d'un concert confiné !



GERMANETTE

Les travaux de la base de loisirs sont en cours avec la création d'une nouvelle pataugeoire, d'une nouvelle aire de jeux aquatiques et la refonte du système de circulation et de filtration de l'eau. Objectif : une température de l'eau à 23-24°.

NOUVEAUX ÉLUS AU BUREAU DE LA CCSB

Le 16 juillet dernier, les conseillers communautaires fraîchement élus après les élections municipales, se réunissaient pour élire le bureau. Le bureau est composé de 18 membres (le président, 15 vice-présidents et 2 conseillers-délégués), il examine les propositions des commissions, et prépare les décisions du conseil communautaire et assure la gestion courante de la communauté de communes. Il dispose aussi d'un pouvoir de décisions propres en application des délégations données par le conseil communautaire.

LES MEMBRES DU BUREAU



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch



Daniel Spagnou
Président de la CCSB
Maire de Sisteron



Gérard Tenoux
1er vice-président en charge de l'aide aux communes, du suivi des Maisons de Services au Public et des Agences Postales Intercommunales
Maire de Valdoule



Jean-Marc Duprat
2ème vice-président en charge du développement économique et de la politique locale du commerce
Maire de Lagrange-Montéglin



Françoise Garcin
3ème vice-présidente en charge des questions agricoles, de la forêt et de la mobilité
Adjointe à Sisteron



Jean-Michel Magnan
4ème vice-président en charge du suivi du dossier Géoparc, des grands événements sportifs et culturels et des relations avec les associations
Maire du Caire



Damien Duranceau
5ème vice-président en charge du tourisme et des activités de pleine nature
Maire de Garde-Colombe



Jean-Pierre Templier
6ème vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion
Adjoint à Sisteron



Martine Garcin
7ème vice-présidente en charge de l'urbanisme et du logement ainsi que du suivi de l'école de musique intercommunale
Adjointe à Lagrange-Montéglin



Robert Gay
8ème vice-président en charge des moyens généraux, de la commande publique et de la commission des marchés
Maire de Mison



Arlette Mayer
9ème vice-présidente en charge des services à la population (portage de repas, petite enfance, transports scolaires) ainsi que du suivi des programmes de valorisation du patrimoine historique bâti
Adjointe à Serres



Jean-Yves Sigaud
10ème vice-président en charge du service public d'assainissement non collectif et du transfert des compétences eau et assainissement
Maire de Turriers



Philippe Magnus
11ème vice-président en charge du suivi du SCoT, du programme LEADER et des politiques contractuelles de programmation financière en cours
Maire de Lachau



Alain D'Heilly
12ème vice-président en charge du volet technique de la gestion des déchets (collecte et traitement des déchets, suivi de la fin d'exploitation du site de Sorbiers)
Maire de La Bâtie-Monsaléon



Juan Moreno
13ème vice-président en charge de la politique de gestion des rivières et de la GEMAPI
Maire de Ventavon



Jean Schüller
14ème vice-président en charge du suivi des ressources humaines et de la gestion prévisionnelle des emplois
Adjoint à Trescléoux



Florent Armand
15ème vice-président en charge des dossiers relatifs au numérique, du Système d'Information Géographique et du volet prévention et communication de la gestion des déchets
Adjoint à Saint-Pierre-Avez

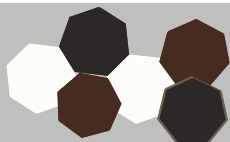


Jean-Marie Trocchi
Conseiller-délégué aux travaux et à l'accessibilité et aux aires d'accueil des gens du voyage
Maire du Poët



Frédéric Robert
Conseiller-délégué au suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial et des questions relatives à la transition énergétique
Maire de Monétier-Allemont

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHARGÉE DE METTRE EN PLACE UN PROJET TERRITORIAL COMMUN



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.

SCoT, promotion des activités de randonnée, aires de covoiturage, Signalisation d'Information Locale, aménagement touristique des gorges de la Méouge, Système d'Information Géographique, Programme LEADER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales (FISAC)

TOURISME



Création d'offices de tourisme, promotion touristique



PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Dont actions de prévention



Aménagement, entretien et gestion des **AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**



GEMAPI,
gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.



PROTECTION, MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE.

Valorisation du patrimoine, élaboration de chartes forestières, Plan Climat Air Energie Territorial, participation à la protection du Géoparc de Haute Provence



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Mise en oeuvre opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)



GESTION DES ESPACES FRANCE SERVICES ET DES MSAP du territoire : Sisteron, La Motte-du-Caire, Laragne, Rosans, Serres, Valdoule

ACTION SOCIALE

Gestion du pôle petite enfance du Serrois, création d'un relais d'assistantes maternelles, portage de repas, aide aux familles pour le transport scolaire, prévention de la délinquance dans le Buëch



CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS culturels et sportifs

Site d'envol de Chabre et sa voirie d'accès, base de loisirs de la Germanette, aménagement d'un centre aquatique



École de musique intercommunale



Sport, culture et loisirs :
participation aux financements d'événements se déroulant sur le territoire



Aide au maintien de la présence postale en zone rurale : gestion d'agences postales de Monétier-Allemont, Valdoule et Ventavon



Assainissement non collectif :
contrôle des installations individuelles neuves et existantes et vérification de leur entretien.

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT, PROFITEZ D'AVANTAGES FISCAUX !



L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE EST LANCÉE

Le 30 janvier 2020 a été signée une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) entre la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, les communes de Laragne-Montéglin, Serres et Sisteron, les préfets des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et de la Drôme, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Ce dispositif, porté par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, favorise la redynamisation des centres anciens des principaux bassins de vie du territoire.

L'objectif de l'ORT est d'améliorer l'attractivité des communes du Sisteronais-Buëch, en mettant en œuvre un projet territorial intégré et durable. Comment ? En facilitant la rénovation des logements, des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire

Afin d'atteindre ces résultats, le dispositif encourage la réalisation de projets urbains dynamisants : opérations immobilières de réhabilitation pour l'habitat et/ ou le commerce, aménage-

ments de services, de places publiques, de cheminements touristiques, mise en valeur du patrimoine, etc. D'autres communes pourront intégrer le dispositif ORT au cours de l'année.

D'autre part, le dispositif Denormandie sera déployé afin d'encourager les particuliers, les investisseurs et les promoteurs à investir dans l'ancien pour rénover et louer. En contrepartie ils bénéficieront d'une défiscalisation.

Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an.

Si la rénovation énergétique reste à l'honneur, il sera dorénavant possible de bénéficier du dispositif pour des travaux de modernisation ou d'assainissement par exemple

Ce dispositif est cumulable avec les aides de l'ANAH.

UNE AIDE FISCALE DANS VOTRE COMMUNE

Le dispositif Denormandie

Une aide fiscale dans votre commune



POUR QUI ?

Le Denormandie dans l'ancien est un dispositif fiscal voté dans la loi de finances 2019. Il s'adresse aux bailleurs qui :

1



achètent en centre-ville

2



souhaitent mettre leur bien en location longue durée (6, 9 ou 12 ans)

L'aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif, à terme, d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, dans la continuité du plan national de lutte contre le logement insalubre, et d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes.



Les bailleurs bénéficient d'une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération.

Pour une location de :



6 ans : - 12 %



9 ans : - 18 %



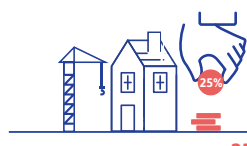
12 ans : - 21 %

Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an.

Le dispositif s'adresse aussi bien au particulier qui fait rénover qu'à celui qui achète à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

3 CONDITIONS

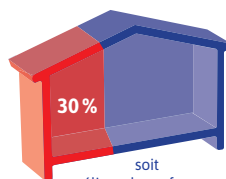
1



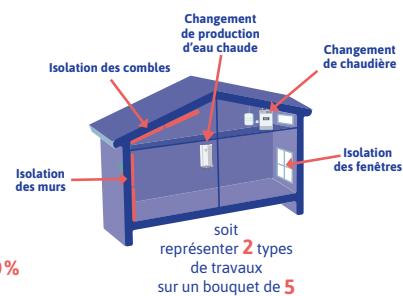
Les travaux doivent représenter 25 % du coût total de l'opération.

Soit, pour l'achat d'un logement de 150 000 euros, plus 50 000 euros de travaux.

Les travaux doivent :



soit améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 30 % (20 % en habitat collectif)



soit représenter 2 types de travaux sur un bouquet de 5

2



Le plafond des dépenses pris en charge est de 300 000 euros

Si le bien est acheté 450 000 euros et que 150 000 euros de travaux sont effectués, la déduction s'appliquera sur 300 000 euros non sur 600 000.

3

Les loyers pratiqués sont plafonnés pour mettre sur le marché une offre de logements abordables



Renseignez vous sur le site du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Retrouvez aussi la liste des villes éligibles et les plafonds de loyers et de ressources !

cohesion-territoires.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT

Suivez-nous sur





Crédit photo : Thomas Dales

FISAC

1,6 M€ pour lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs.

Le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées.

Ce FISAC sera mené sur trois années de 2020 à 2022, avec pour objectif de répondre à trois enjeux en faveur du commerce et l'artisanat :

- Renforcer les principaux pôles du territoire.
(Sisteron - Lagne - Serres)
- Assurer le maillage commercial du territoire.
- Permettre la modernisation de l'appareil commercial par un soutien individuel aux commerces.

16 actions seront menées sur 3 ans permettant de financer :

- Des aides aux commerçants en faveur de la rénovation des commerces ou pour l'amélioration de leur accessibilité.
- La mise en œuvre d'actions destinées à renforcer l'attractivité commerciale des centres-anciens (animations et événements réguliers, amélioration des parcours marchands, acquisition de cellules vacantes, expérimentation de « boutiques à l'essai » ...).
- La mise en œuvre d'actions destinées à renforcer le déploiement de solutions numériques au travers notamment d'une plateforme de vente à distance.

A l'échelle du Sisteronais-Buëch, ce dispositif vient compléter l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT - voir p10-11) destiné à renforcer l'attractivité des centres-bourgs, ainsi qu'une action destinée à renforcer et promouvoir les activités commerciales financée dans le cadre du dispositif européen LEADER (voir en p15).

En parallèle, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch propose une aide aux loyers des commerçants pendant 3 ans.



: PAROLE D'ÉLU

M. DUPRAT - VICE PRÉSIDENT EN CHARGE
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DE LA POLITIQUE LOCALE
DU COMMERCE.

L'attractivité de nos communes, villes ou villages, est indissociable de son dynamisme commercial. Si le FISAC s'inscrit principalement pour redynamiser les centres des communes de Lagne-Montéglin, Serres et Sisteron, l'ensemble des commerçants et artisans des 60 communes de l'intercommunalité peuvent voir leur projet être soutenus par le FISAC. Soutenir l'investissement des entreprises permet souvent de participer au maintien de l'activité dans un centre-ville. Au mois de novembre, ce sont 21 000 € de subvention qui ont été attribués pour 43 290 € d'opérations. La promotion du commerce de proximité est un enjeu fort des politiques de développement économique que la communauté de communes met en œuvre.

MES SERVICES PUBLICS RÉUNIS EN UN SEUL ENDROIT !



ESPACE FRANCE SERVICES : VOS SERVICES PUBLICS RÉUNIS EN UN SEUL ENDROIT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Maisons de services au public (MSAP) de Laragne, Rosans, Serres, Sisteron et Valdoule sont labellisées « France Services ».

C'est un besoin nécessaire sur le territoire, avec une fréquentation en hausse constante : « on apporte aux usagers une première information sur nos 9 partenaires locaux et nationaux » témoigne Nathalie JOUVE, chef de service France Services.

Et d'ajouter : « En 2019, 1.180 demandes d'usagers ont été traitées (accueil physique, mails et appels téléphoniques). Du côté des projets, on développe un service mobile, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ».

Les espaces **France Services**, comme les **Maisons de services au public** sont des guichets uniques d'accueil polyvalent au service de tous. Désormais, chaque habitant peut y accéder à moins de 30 minutes de son domicile. Récemment, la rénovation complète des locaux à Rosans et Laragne offre un accueil plus fonctionnel. Courant 2021, la MSAP de la Motte-du-Caire devrait obtenir sa labellisation.

INFORMATION ET ANIMATION

Ces lieux permettent :

- D'améliorer l'accès à Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations familiales, la MSA, la CARSAT, la Poste, le Ministère de la justice, le Ministère de la justice, le Ministère des finances...

- D'être accueilli et écouté pour une orientation, une aide et un accompagnement personnalisé dans toutes les démarches de la vie quotidienne.
- De regrouper en un même lieu, une gamme de services élargie (emploi, formation, santé, logement, cartes grises ...).
- D'animer des ateliers et des forums.
- De travailler : espaces de travail partagé, wifi, imprimante.

Si vous avez des questions, besoin d'une aide, vous pouvez contacter les EFS et les MSAP :

- La Motte du Caire au 04 92 68 33 17
msap.lamotteturriers@sisteronais-buech.fr
- Laragne au 04 92 65 26 97 - msap.laragne@sisteronais-buech.fr
- Serres au 04 92 67 08 25 - msap.serrois@sisteronais-buech.fr
- Sisteron au 04 92 61 64 07
msap.sisteronais@sisteronais-buech.fr
- Valdoule au 04 92 45 06 12 - msap.oule@sisteronais-buech.fr
- Rosans au 04 86 49 80 49 - msap.rosans@sisteronais-buech.fr



Crédit photo : PNR Baronnies

LE SISTERONNAIS-BUËCH, UN PATRIMOINE VARIÉ

*Le Sisteronais-Buëch est au cœur de 2 vastes espaces naturels de 3818 km² :
le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et l'Unesco Géoparc de Haute-provence.
Partons à leur découverte.*

PNR BARONNIES

A cheval entre la Drôme et les Hautes-Alpes, au croisement des influences alpines et provençales, le territoire du Parc bénéficie d'un relief tortueux de moyenne montagne avec un climat méditerranéen.

Le Parc naturel régional des Baronnies offre une agriculture très diversifiée et reconnue. Il y a 6 Appellations d'Origine Contrôlée et 7 Indications Géographiques Protégées. C'est aussi un endroit protégé pour les 2000 espèces végétales et 203 espèces animales qui y vivent.

Pierres et minéraux relient les villages perchés à flanc de gorges, où se mêlent les terrasses en pierres sèches façonnées par l'homme, les montagnes calcaires parsemées de champs de lavandes et de vergers. Ces paysages remarquables riches de lavande, vergers, marnes et éboulis calcaires offrent un terrain de jeu idéal pour les amoureux de la randonnée pédestre, équestre, VTT et cyclo. Enfin, les montagnes du Parc se découvrent aussi par les airs : une des meilleures aérologies de France qui fait le bonheur des parapentistes et pratiquants de deltaplane !



Crédit photo : PNR Baronnies



Crédit photo : PNR Baronnies

UNESCO GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE

En 2000, le premier Géoparc est fondé : c'est en France et en Haute-Provence ! Il sera le premier d'une longue série puisqu'aujourd'hui, on compte à travers le monde 127 UNESCO géoparcs pour 35 pays.

L'UNESCO Géoparc de Haute-Provence couvre un territoire de 67 communes. Il relie et valorise autour de son patrimoine géologique exceptionnel tout un ensemble de sites patrimoniaux (naturel, culturel, immatériel) qui font de cet UNESCO Géoparc un lieu unique au monde. Il recouvre un territoire de 2000 km² et 67 communes et comptabilise 1130 sites exceptionnels aménagés pour découvrir le patrimoine géologique du territoire.

2 routes sont au départ de Sisteron :

La « Route du temps » invite à un voyage dans le temps. Le temps de l'Homme et le temps de la Terre. Des sites secrets, étranges voire mystérieux ponctuent son itinéraire et font de cette route un véritable "parcours initiatique" au cœur de paysages somptueux.

Sur la « Route d'histoires », de mots et de pierres, pénétrez dans le pays des rochers qui parlent. Ils diffusent des contes en français et en anglais de village en village jusqu'à la monumentale église de Notre-Dame de Bethléem à Bayons.



: PAROLE D'ÉLU

M. MAGNAN - VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER GÉOPARC, DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS.

La richesse de notre territoire s'inscrit dans la diversité des paysages où l'on passe des champs de lavande des Baronnies provençales aux sommets du massif des Monges, en passant par la particularité géologique de la cluse de Sisteron. La Haute-Provence c'est tout cela à la fois et avec l'agglomération de Digne, nous travaillons à faire vivre l'Unesco Géoparc de Haute-Provence. Depuis des millénaires, une histoire particulière s'est développée entre histoire des hommes et histoires géologiques. C'est cette relation particulière entre la terre et les habitants que l'Unesco Géoparc souhaite partager et que le Sisteronais-Buëch appuie.



CONTACT

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'office de tourisme Sisteron-Buëch au 04 92 61 36 50



LE PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER (« Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »), est un dispositif initié par l'Union Européenne, destiné à soutenir des actions innovantes portées par des acteurs locaux. LEADER accompagne les projets ayant une dimension collective et contribuant à la transition écologique et au développement économique local.

La valorisation des ressources du territoire et de ses produits, ce sont les producteurs qui ont bénéficié de l'accompagnement LEADER, qui en parle le mieux !

COMMBIO

« Le projet LEADER Commbio a permis aux membres la Coopérative Alpes Coop Fruit de réfléchir ensemble à leur avenir et de renforcer les liens entre eux et donc de mieux se connaître, la structure en ressort renforcée. » Gilles ROLLAND, arboriculteur à Monétier-Allemont.

Au travers du projet Commbio, l'association Agribio 05 accompagne la coopérative Alpes Coop Fruits dans l'élaboration de leur stratégie de communication et de commercialisation.

L'objectif de ce projet est de pérenniser la rentabilité économique des exploitations arboricoles par une amélioration de la commercialisation de leurs fruits issus de l'agriculture biologique.

En visant à améliorer la valeur ajoutée des ressources locales, ce projet s'inscrit dans la stratégie LEADER du Sisteronais-Buëch. Ainsi, il bénéficie d'une subvention LEADER de 87 411,90 € (60% FEADER/40% Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur).



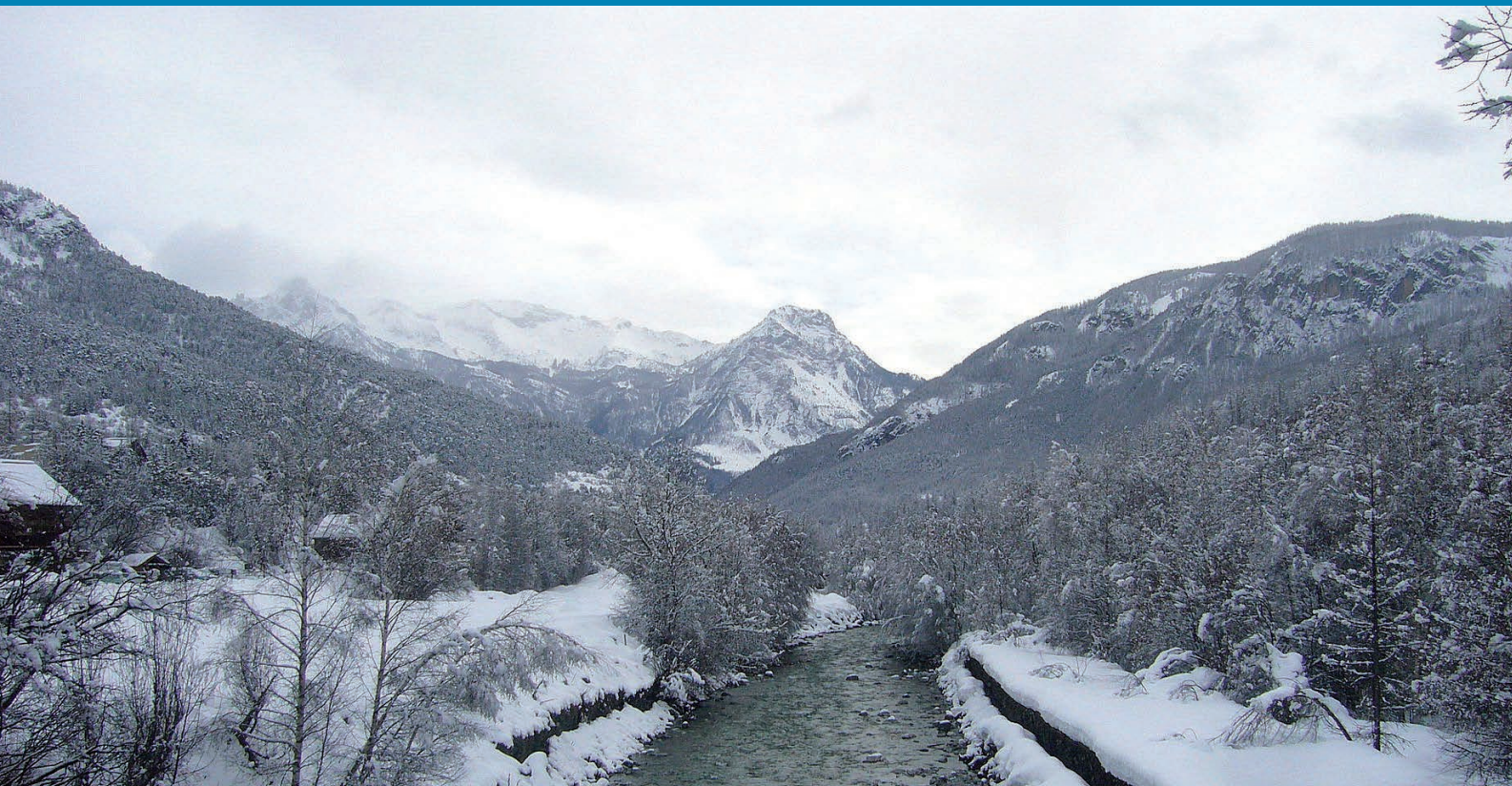
: PAROLE D'ÉLU

M. MAGNUS - VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SCOT, DU PROGRAMME LEADER ET DES POLITIQUES DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE .

La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait le choix de confier la gestion des fonds LEADER aux acteurs locaux.

Le Comité de Programmation qui fédère élus et représentants de la société civile dans sa grande diversité, examine tous les projets, échange avec leurs porteurs et accompagne financièrement des dossiers divers, adaptés aux spécificités, atouts et besoins qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. Dans une ambiance tout à la fois studieuse et conviviale, nous nous attachons à apporter une attention particulière aux projets innovants et collectifs qui valorisent les ressources locales, créent de l'emploi et développent le lien social sur notre territoire.

Ainsi sur la période 2014/2020, c'est 2 millions d'euros de fonds européens qui ont été investis pour accompagner les projets portés par le Sisteronais-Buëch.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCSB est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI). Cette compétence regroupe des actions autour de 4 thèmes :

- L'aménagement des bassins hydrographiques,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

La communauté de communes devient responsable pour :

- La définition des zones protégées contre les inondations,
- La définition des systèmes d'endiguement assurant la protection,
- L'entretien et le suivi des systèmes d'endiguement définis,
- Coordonner et garantir le bon état écologique de la rivière.

Cette nouvelle compétence ne modifie pas le rôle du propriétaire pour :

- L'entretien des cours d'eau,
- Le maintien de la continuité piscicole et sédimentaire,
- La mise en place de moyen de protection contre les inondations.

Les pouvoirs de police des maires (en particulier la gestion de l'eau potable, la sécurité et les secours en cas de risques naturels) restent inchangés. **La responsabilité de l'Etat est désormais d'assurer la mise en œuvre des directives européennes et la police de l'eau sur les cours d'eau.**

Actuellement, 3 structures, auxquelles la CCSB adhère, assurent totalement ou partiellement les missions liées à la gestion des cours d'eau :

- Le syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buech et de ses affluents (SMIGIBA) pour 45 % du territoire,
- Le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) pour 16% du territoire,
- Le syndicat mixte d'Eygues en Aygues (SMEA) pour 11 % du territoire.

Les bassins de la Gironde, du Jabron, du Sasse, du Vançon et du Riou de Jabron ne disposent d'aucune structure de gestion. Sur ces zones dites "orphelines", la CCSB a confié au SMAVD l'identification des principaux enjeux de gestion et de protection contre les inondations.



: PAROLE D'ÉLU

M. MORENO - VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RIVIÈRES ET DE LA GEMAPI.

A cette gestion complexe, s'ajoute la nécessaire coopération des différentes intercommunalités situées sur le même cours d'eau, dans le but d'agir de façon concertée. Il s'agit d'harmoniser non seulement les pratiques des différentes structures mais aussi de proposer une cartographie cohérente des zones à protéger et des actions à mener, dans un budget acceptable.



Crédit photo : Shutterstock.

LES DÉCHETS, UN CHALLENGE ENVIRONNEMENTAL ET BUDGÉTAIRE.

« Tous les ans,
on paye cher pour les
déchets alors qu'on nous
demande de faire tout le
boulot ! »

Cette réaction, exprimée par certains habitants, se traduit généralement par le renoncement à faire le tri.

► Erreur grave et contre-productive par rapport aux enjeux qui nous attendent !

C'est en agissant ensemble, par des petits gestes quotidiens, que nous arriverons à contenir la production de déchets et le coût de leur gestion.

**VOYONS POURQUOI ET SURTOUT
COMMENT LUTTER POUR RÉDUIRE
LES DÉCHETS.**

Crédit photo : Shutterstock.

1. CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LE COÛT DES DÉCHETS

A - LE FONCTIONNEMENT :

IL EXISTE DEUX CATÉGORIES DE DÉCHETS :



LES VALORISABLES, ISSUS DU TRI ET DES DÉCHETTERIES.

➤ Ils sont recyclables.

Ils sont vendus au centre de tri de Manosque.



LES DÉCHETS ULTIMES.

➤ Ils ne sont pas recyclables.
Ils sont enfouis sur le territoire.

B- POURQUOI LES DÉCHETS COÛTENT CHERS ? :

Le budget du service Environnement/déchets comprend :

➤ La collecte, le transport et le traitement de vos déchets vers le centre de tri et vers le centre d'enfouissement.

➤ Le service et l'entretien de 7 déchetteries.
➤ Les investissements et les salaires des agents.



Objectif fixé par la loi :
réduction de
50%
des tonnages envoyés en enfouissement.

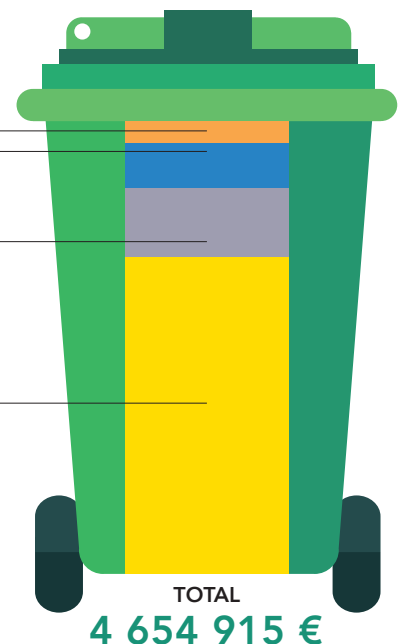
Le financement du service

Redevance spéciale
191 186 €

Subventions
300 269 €

Soutiens et rachat de matières
863 960 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
3 299 500 €



Votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères finance une grande partie du budget.

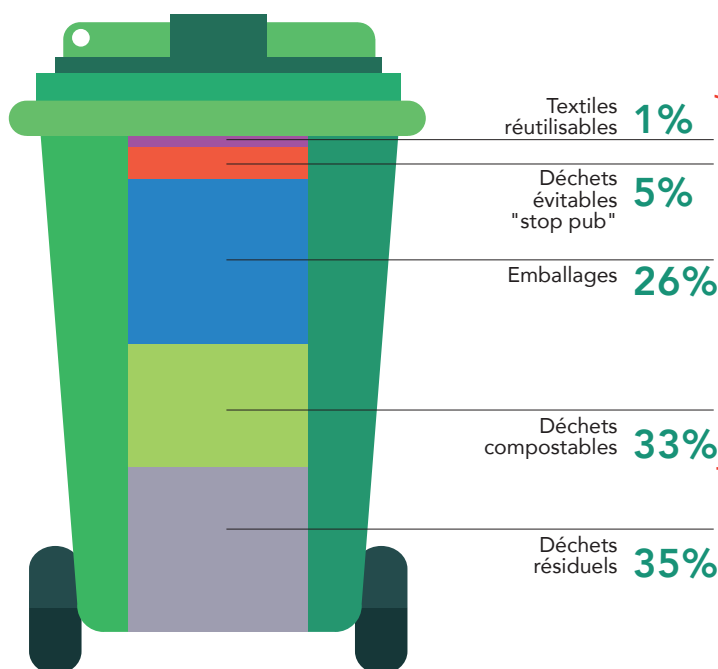
Ce qui soulage cette taxe, c'est avant tout le soutien et les rachats de matières. Cette recette est perçue grâce au tri car le centre de tri rachète la matière recyclable à la CCSB.

Mais le budget est impacté par plusieurs facteurs liés à un contexte préoccupant :

► **La baisse de recettes liée à l'effondrement mondial des tarifs de rachat de matériaux.** La conséquence pour la CCSB est brutale : le centre de tri rachète la matière recyclable moins cher, la perte est de **100 000 €** depuis 2018.

► **La CCSB paye l'enfouissement** : les déchets ultimes qui sont enterrés coûtent de l'argent à la CCSB. Actuellement le coût d'enfouissement est de 78 € HT la tonne. Or, ces coûts augmentent : en 2021, ils sont estimés à 120 € HT/tonne. Pour info, chaque année les **25 000 habitants** du territoire produisent **8000 tonnes de déchets** qui sont enfouis.

► **L'état prélève une taxe (qui augmente)** : une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est payée à l'Etat par la CCSB sur chaque tonne qui part en enfouissement. Le taux de la taxe passera de **35 €/tonne** en 2019 à **65 €/tonne** en 2025.



Entre 2020 et 2022 :

Hausse de la TGAP

+ 180 000 €

Hausse des coûts de traitement

+ 420 000 €

Baisse des ventes de matériaux

- 20 000 €

=

Coût net supplémentaire

+ 620 000 €

Sans effort de tri, en 2 ans, le service pourrait coûter 620 000 € de plus ! Soit une TEOM à 17% au lieu de 12% actuellement.

LA CAUSE DU COÛT ÉLEVÉ C'EST DONC LE DÉCHET ENFOUI !

Face à cette urgence, il est fondamental de maîtriser les coûts :

- En réduisant les déchets ultimes au maximum,
- En valorisant le tri,
- En se rendant en déchetterie !

UNE PERTE CONSIDÉRABLE
65% DES DÉCHETS QUE L'ON TROUVE DANS LES CONTENEURS SONT VALORISABLES !

2/3 DES DÉCHETS DE LA POUBELLE GRISE IRONT DONC SOUS TERRE AU LIEU D'ÊTRE RECYCLÉS ET REVENDUS.

Si le tri est mal fait, les déchets recyclables sont enterrés et ne sont pas revendus au centre de tri ni transformés.

Double sanction :
c'est une perte de ressource et la CCSB paye pour l'enfouissement !

LA LUTTE POUR LA MAÎTRISE DES COÛTS EST UNE DÉMARCHE COLLECTIVE !

2. LA CCSB S'ENGAGE AU TRAVERS DE PROGRAMMES ET D'ACTIONS

A - LA CCSB RÉORGANISE LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

HARMONISATION DE LA CONTENEURISATION ET OPTIMISATION DE LA COLLECTE

La CCSB travaille à uniformiser les points d'apports volontaires afin que les 25000 habitants puissent trier plus facilement et de la même manière sur les 60 communes.

Les containers situés sur le secteur des Baronnie vont être remplacés, fin 2020/début 2021, par des colonnes plus grandes.

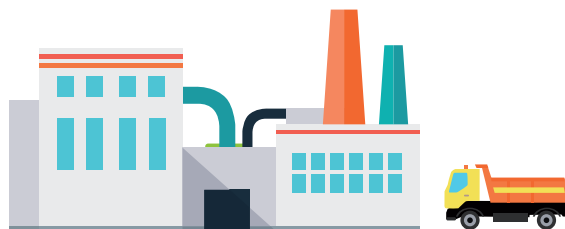
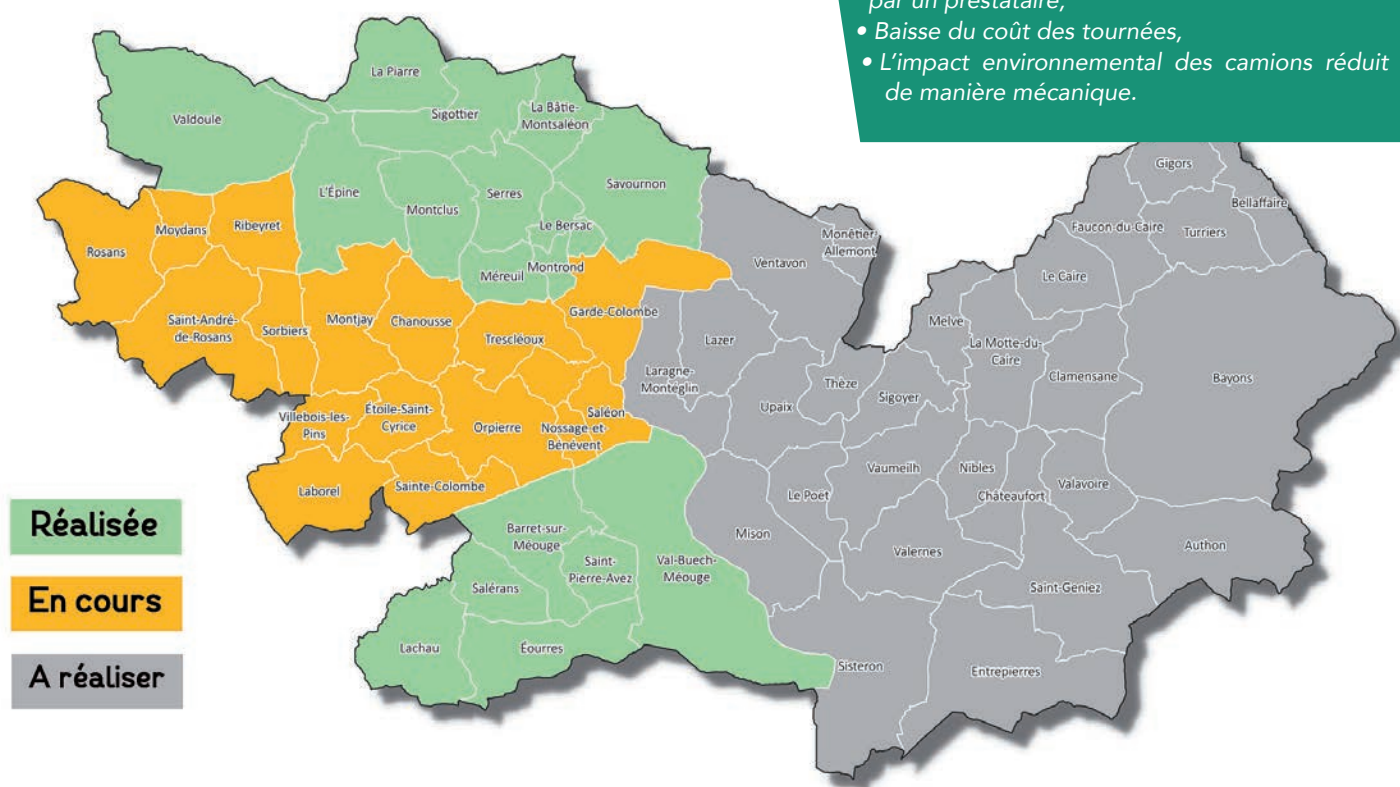


: PAROLE D'ÉLU

M. D'HEILLY - VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU VOLET TECHNIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS.

Les avantages de l'harmonisation :

- Des points d'apports volontaires moins nombreux mais situés, en concertation avec chaque commune, sur les trajets quotidiens des habitants,
- Une reprise en régie par la Communauté de Communes de cette zone actuellement collectée par un prestataire,
- Baisse du coût des tournées,
- L'impact environnemental des camions réduit de manière mécanique.



OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETTERIES

La CCSB a d'ores et déjà harmonisé les horaires d'ouverture des déchetteries pour optimiser leur gestion. Elle a pour projet de mettre en place le contrôle d'accès pour limiter les apports.

Les filières de valorisation sont nombreuses en déchetteries, permettant :

- De se débarrasser des déchets polluants dangereux pour la santé et l'environnement,
- Le recyclage et la valorisation des objets, cartons, matériaux et déchets verts,
- De lutter contre les dépôts sauvages.

LA VALORISATION CONTINUE DE S'AMÉLIORER EN DÉCHETTERIE!

Désormais les déchetteries permettent la séparation des bois traités et non traités et la collecte séparée des petits appareils électriques.

Mise en place de la Redevance Spéciale

Avec **33 entreprises** pour une recette supplémentaire de **100.000 €**.

ET EN INTERNE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ EST REQUISE !

Les agents sont mis à contribution pour réduire les déchets dans les bureaux, avec l'installation de composteurs, de poubelles de tri, guide d'éco-responsabilité...

Un accompagnement à de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts a aussi été mené auprès des agents techniques de la Germanette, du parc d'activité Val-de-Durance et d'agents communaux.



- **Séparation** des bois traités et bois non traités



- **Collecte séparée** des appareils électriques et informatiques



- **Récupération des textiles** par des associations



- **Broyage des déchets verts** pour épandage dans les champs des agriculteurs locaux

Crédit photo : Shutterstock.

**TOUJOURS UN SEUL ET MÊME OBJECTIF :
MAÎTRISER LES COÛTS EN DIMINUANT LES DÉCHETS ULTIMES
ET EN FAVORISANT LES DÉCHETS VALORISABLES !**

LES PROGRAMMES



: PAROLE D'ÉLU

M. ARMAND - VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU VOLET PRÉVENTION ET COMMUNICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS, DU SIG ET DU NUMÉRIQUE.

C'est aussi en engageant des programmes et en menant des actions de sensibilisations auprès des usagers, que la CCSB lutte.



- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**
Travail avec 12 cantines notamment, pour lutter contre le gaspillage alimentaire et ses pertes économiques

- **Gestion des déchets verts**
Formation aux nouvelles pratiques de compostage et installation de composteurs



- **Zéro plastique en Méditerranée**
Sensibilisation auprès des établissements scolaires



- **Life**
Collecte de biodéchets et création de plateformes de compostage



- **Economie circulaire**
Sensibilisation des entreprises sur des actions vertueuses

SENSIBILISATION SCOLAIRE

Dans le cadre du projet « **Zéro plastique entre Buëch et Durance** », soutenu par la Région Sud, la communauté de communes propose un programme de sensibilisation des déchets plastiques, avec l'aide de Mountain Riders et l'Écho des sources.

8 écoles sont concernées : Serres, Rosans, Mison, Ribiers, Châteauneuf-de-Chabre, Monétier-Allemont, La Motte-du-Caire et Turriers.

Les écoliers étudient le cycle de dégradation du plastique jeté dans la nature, face à celui du recyclage. Ils nettoient et dépolluent les cours d'eau des déchets. Ils terminent par une visite en déchetterie, en centre de tri ou en centre d'enfouissement, afin de visualiser le parcours des déchets jetés. Des liens sont faits avec les programmes Déchets Verts et Gaspillage Alimentaire, notamment par le biais d'installation de composteurs collectifs dans les écoles.



INSTALLATION DE COMPOSTEURS

Afin d'éviter que les déchets de cuisine et restes alimentaires terminent dans les déchets ultimes, la CCSB développe le maillage de composteurs collectifs sur le territoire. Le compostage offre une solution simple pour réduire d'environ un tiers le volume et le poids de la poubelle ménagère !

44 aires de compostage collectif seront installées sur le territoire de la CCSB d'ici la fin de l'année 2020, dont une aire de compostage dans chaque déchetterie de la CCSB.



- **15** collectifs (en pied d'immeuble ou en cœur de village),
- **7** dans les écoles,
- **9** en établissement (EHPAD, Hôpitaux, Pôle de la CCSB),
- **6** en établissement touristique (campings principalement),
- **7** en déchetteries (les usagers pourront venir avec leurs déchets alimentaires pour les trier en déchetterie au même titre que leurs autres déchets).

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Dans le monde, le tiers des aliments destinés à la consommation humaine est gaspillé. En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an.

La CCSB se mobilise afin de réduire de manière significative le gaspillage alimentaire, avec l'association France Nature Environnement 04.

- **12** établissements,
- **2** EHPAD,
- **3** marchés,
- **2** cuisines centrales,
- **1** restaurant.

Déjà **17 structures** ont rejoint la CCSB et FNE 04 pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Les états des lieux ont permis d'estimer une perte économique **de 80 000 € pour 21 tonnes de nourriture jetée** chaque année.

3. CHACUN PEUT MAÎTRISER LES COÛTS CHEZ SOI... À VOUS DE JOUER !

Sur le territoire, 333 kg/habitant et par an sont enfouis à deux pas de chez vous... Vous savez à présent que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Alors quelles solutions adopter chez soi pour cela ?

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

C'est interdit mais c'est aussi gaspiller ! Ces déchets, une fois transformés en ressources, sont valorisés sur le territoire pour retourner au sol. Il est important de ne pas les brûler pour ne pas gaspiller cette ressource.

Apportez les végétaux taillés en déchetterie, ou suivez notre guide des bonnes pratiques qui a été créé pour vous*. Il vous donne des astuces pour utiliser les déchets dans votre jardin !

*www.sisteronais-buech.fr/blog/publication/les-dechets-verts-cest-mon-affaire/

UNE RESSOURCE GASPILLÉE

Brûler 50 kg génère des **émissions de particules**



Brûler c'est aussi interdit

450 € encourus, est-ce que ça vaut vraiment le coup ?



Si je ne les brûle pas, j'en fais quoi ?

- je pratique le paillage
- je composte
- j'apporte en déchetterie



COMPOSTAGE

Au-delà du tri des déchets d'emballages, le tri des déchets organiques permet une grosse réduction du volume et de poids de votre poubelle. La poubelle « grise » se remplit très vite lorsqu'on ne trie pas et surtout, elle contient vite des mauvaises odeurs et des jus à cause des déchets alimentaires !

La solution : trier ces « bio déchets » pour les composter !

- **Si vous avez un jardin,** c'est facile, il suffit de jeter ces déchets dans un bac ou en tas au fond du jardin, de les recouvrir régulièrement de matière carbonée (broyat, feuilles mortes, tonte de pelouse séchée...) et au bout de quelque mois le processus de compostage permettra de récupérer du compost (= un engrais puissant et naturel) pour embellir votre jardin !
- **Si vous habitez en appartement,** adoptez une famille de vers de terre grâce au lombricomposteur que vous pouvez placer sur votre balcon par exemple (attention, en hiver il fait souvent trop froid pour les laisser dehors !). Ou alors parlez-en à vos voisins, votre propriétaire et/ou votre commune et contactez le Pôle Environnement de la CCSB qui installe des composteurs collectifs en bas d'immeuble ou en cœur de village !

RÉDUIRE SES DÉCHETS
ACHAT / EMBALLAGES

Dans certains rayons, l'emballage peut constituer un critère pour le choix du produit face à la diversité de l'offre. Privilégiez donc un savon avec un emballage papier plutôt qu'un gel douche dans une coque plastique, ou encore des recharges de produits (savon, lessive, détergents...) à verser dans un flacon distributeur. Sauf exception, consommez l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille. L'eau vendue en bouteille génère 10 à 20 millions de m³ de déchets par an.

- Éviter les suremballages
- Privilégier le recyclable
- **Préférer le carton au plastique**
Moins nocifs pour l'environnement et aisément recyclables, les emballages en carton sont préférables à ceux en plastique.
- **Si plastique, préférer le plastique recyclé**
Le plastique recyclé pollue moins que le végétal, économise des ressources, consomme moins d'énergie que la matière première vierge, réduit les émissions de gaz à effet de serre et il va au tri.

- **Privilégier les produits réutilisables**
- **Penser à la vente en vrac**
Privilégiez les produits vendus à la coupe (viande, fromage) ou les fruits, légumes, céréales et légumineuses en vrac.
- **Réutiliser les emballages**



**ET BIEN SÛR FAITES
LE TRI AUTANT
QUE POSSIBLE !**

+ CONTACT

**Pôle environnement
de la CCSB**
26 Hameau des Buis
05300 Garde-Colombe
environnement@sisteronais-buech.fr



DISPOSITIF ECO-DÉFIS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

L'économie circulaire est désormais un facteur clé de performance et de compétitivité du développement économique des entreprises. Pour les accompagner, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Chambres de Commerce et d'Industrie 04 et 05 et la CCSB, expérimentent le dispositif « Eco-défis des commerçants et artisans », soutenu par l'ADEME et la Région Sud-PACA.

La marque Eco-défis® valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, écoproduits et responsabilité sociétale. Cette labellisation est gratuite pour les commerçants et artisans qui relèvent les défis.

Objectifs généraux :

- Inciter les professionnels et leurs clients à réduire la production de leurs déchets.
- Favoriser le tri, la prévention des déchets, le réemploi et la diminution de la consommation énergétique.
- Valoriser les actions des commerçants et artisans en faveur du développement durable.

C'est en octobre dernier que la convention a été signée en présence des représentants des organismes partenaires et des associations de commerçants du Sisteronais-Buëch. Cette opération bénéficiera à plus de 70 commerçants et artisans du territoire.

ÉCO-DÉFIS, COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Je choisis mes éco-défis parmi une liste de 37 pour obtenir au moins 13 étoiles.
- 2 Je les mets en place grâce à l'accompagnement des chambres consulaires.
- 3 Je fournis les justificatifs de la mise en place des Éco-défis.
- 4 Je suis labellisé et valorisé sur mon territoire lors d'une cérémonie officielle de promotion des lauréats.

JE SOUTIENS LES COMMERÇANTS DE CENTRE-VILLE

#noelaproximate



Crédit CCBSB - Imprimerie Nouvelle



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**



Action
Fjsac